

**Wilaya de Blida**

**Daira de Meftah**

**Commune de Meftah**

N 256 /S.T./ 026

**Meftah le :**.....

01 FEB 2018

**Le Président de l'APC de Meftah.**

**À**

**L'entreprise E.T.P.H KADI MAHFOUD  
Grp pro n° 78, division 07, Ouled chebel - ALGER-**

**MISE EN DEMEURE N° (01)**

Conformément à l'article 149 du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et de délégation de service public.

L'entreprise **E.T.P.H KADI MAHFOUD** sise à :  
Grp pro n° 78, division 07, Ouled chebel - ALGER- , titulaire du Marché N° : 45/2025 relatif au Projet : « Entretien et réhabilitation de la route de haï Ouled Said à la commune de Meftah. » est mise en demeure pour la première fois , suite aux visites du site par les services techniques de l'APC et la subdivision des travaux publics de Meftah , d'où il a été constaté la lenteur de la cadence des travaux et le manque de moyens humains et matériels qui demeurent insuffisants pour la réalisation des travaux.

Par conséquent, il est demandé à l'entreprise de renforcer le chantier en moyens humains et matériels et d'accélérer la cadence des travaux, faute de quoi des mesures coercitives seront prises à l'encontre de l'entreprise.

**Le Président de l'APC**